

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BAYONNE-ANGLET
11 RUE VAUBAN BP 11
64100 BAYONNE



1283-007978-0001



eco'pli 63 AUVERGNE PIC 12.09.19 CI 0202
SC LE MOULIN DE BERGOUEY
PAR J.J MORIO
18 RUE DU PONT LOUIS
64230 LESCAR

1283-007978-1-1-00-007978

Vos références

Votre situation

Numéro fiscal : 47 18 768 594 414
Référence de l'avis : 19 64 4088945 12

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

2 842,00 €

Numéro de propriétaire : 113 +00018J

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 0151 PBDSV3
SC LE MOULIN DE BERGOUEY

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Pour payer par
smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur Impots.gouv.fr : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2019.

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.